Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200076594-20261005-2026_0037-DE

Dinan Léhon
CCAS

EXTRAIT N° 2026/037
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX,** le **cinq octobre,** le Conseil d'Administration s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Didier LECHIEN – Président du CCAS.

Membres présents : Didier LECHIEN, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Stella CORBES, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Marina BADOUAL, Christelle BOUVIER, Sylvie ADAM, Sergine MASSON, Xavier LE ROUX, Annie MERDRIGNAC, Jean-François THOMAS

Membres excusés : Alain VOYET

Membres absents : Valérie MULLER

Personnes également présentes : Françoise RENOU, Pascale JOLY, Marion TAHIER, Stéphanie BERREST, Johanna LE BRUN, Audrey BERNARD

Objet : EHPAD YVES BLANCHOT - CLOTURE DE LA REGIE D'AVANCES DU BUDGET 03701

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R.1617-18 ;

Vu l'article L. 315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article 22 ;

Vu la délibération n° 2016/064 du conseil d'administration du 27/10/2016 portant création de la régie d'avance pour l'EHPAD Yves Blanchot Budget 03701

Vu l'arrêté du 23/02/2018 portant nomination du régisseur titulaire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide

Article 1er : Il est mis fin à la régie d'avance de l'EHPAD Yves Blanchot à compter du 05/10/2026

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 05/10/2026. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des documents constituant cette régie.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-200076594-20261005-2026_0037-DE

Article 3 : Monsieur Le Président et le comptable du trésor sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an, que dessus tous les membres présents ayant signé à l'analytique du procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à DINAN, le 06 octobre 2026

Le Président du CCAS,
Didier LECHIEN
Et par délégation,
La Vice-présidente,
Nathalie MALIDOR

Dinan CCAS